505 LM278/1 6154 (1940)

Es

6154

A

Rapport avec la Société financière française et coloniale

(s) CD 16. 1.40 19 VII

apport avec la societe ilnancière française et coloniai

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction du 16 janvier 1940

QU. VII - Compte "Société financière française et coloniale"

(s) p. 19

M. GRIMFRET. - En ce qui concerne le compte "Société
Pinancière Française et Coloniale", on ne voit pas bien comment le Réseau de l'Etat, qui était en déficit, pouvait avoir
un dépôt à cette Société.

M. LE COMMISSAIRS DU COUVERNEMENT ADJOINT.- Le Réseau de l'Etat n'était qu'un simple intermédiaire agissant pour le compte du Ministère des Finances.

M. PILIFII .- L'opération a d'ailleurs réussi.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERGEMENT ADJOINT.- Oui, la Société en question a été renflouée.

Extrait de la note soumise au Comité du 16 janvier 1940 et au Conseil du 17 janvier 1940

Divers comptes débiteurs figurant à l'actif de la S.N.C.F. au 31 décembre 1938

COMPTE Nº 4.508

SOCIETE FINANCIERE FRANCAISE ET COLONIALE

Solde débiteur: 7.300.603 frs 43

Ce solde provient d'un compte de dépôt ouvert en mai 1930, au nom des Chemins de fer de l'Etat, chez la Société Financière Française et Coloniale.

Le montant primitif du dépôt était de 30 M. Des prélèvements furent faits dans les mois qui suivirent et au 15 décembre 1930 le solde créditeur du compte n'était plus que de 15 M.

A la demande dy Ministère des Finances, le Réseau de l'Etat suspendît ses prélèvements pour les reprendre ensuite conformément à l'échelonnement suivant :

_	10	février	1933								1.000.000
											500.000
_	22	décembre	1933	,							1.000.000
_	. 22	juin 193	34								1.000.000

Enfin, en 1937, et toujours avec l'approbation du Ministère des Finances, un accord définitif fut réalisé sur le mode de remboursement des 11 M. 5 restant dus.

L'accord comportait notamment :

- le une remise partielle des intérêts effectivement perçus depuis le ler juin 1931 jusqu'au 31 décembre 1936 (1.005.983,79);
- 20 la suppression des intérêts débiteurs à partir du ler janvier 1937;
- 3º le blocage dans les caisses de la S.F.F.C. en garantie provisoire de la créance du Réseau de l'Etat d'un certain nombre

de titres;

4° - le solde, soit 10.494.016 frs 21 devait être remboursé au rythme minimum suivant :

```
- en mars 1937 ..... 1.000.000.-
- avant le 26 août 1937 ..... 1.000.000.-
        - do
              1938 ..... 1.000.000.-
      - do
              1939 ...... 1.000.000.-
              1940 ..... 1.000.000.-
      - do -
      - do -
              1941 ..... 1.000.000.-
      - do -
              1942 ..... 1.000.000.-
              1943 ..... 1.000.000.-
      - do -
      - do -
              1944 ..... 1.000.000.-
       do -
              1945 ..... 1.000.000.-
      - do -
              1946 ..... 494.016,21
```

Conformément à ce tableau d'amortissement, le solde du compte était ramené au 31 décmebre 1938 à 7.300.603 frs 43.

Depuis cette date, la S.F.F.C. a continué de tenir régulièrement ses engagements.

. The same and the state of the same of th